Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution à micro particules (PM10) et santé : que faire ?

Des taux élevés de micro particules ont été relevés depuis quelques jours sur l'ensemble du plateau suisse et tout particulièrement dans la ville de Lausanne. Cette pollution porte atteinte à la santé de personnes souffrant de maladies broncho-pulmonaires ou cardiaques pour lesquelles des mesures de prévention sont requises.

Depuis plusieurs jours, le plateau suisse voit le taux de pollution à micro particules augmenter dangereusement pour atteindre, à Lausanne en particulier, des taux présentant des risques pour les personnes déjà atteintes dans leur santé. Dans ce contexte, une mise au point du médecin cantonal est nécessaire.

Les atteintes à la santé des personnes à risques sont aujourd'hui bien connues. Un seuil critique en dessous duquel les risques seraient nuls n'existe pas. La morbidité et la mortalité augmentent en parallèle à l'augmentation du taux de particules fines. Deux études à large échelle, l'une aux Etats-Unis, l'autre en Europe, ont mis en évidence les effets de la pollution aux PM10 sur la santé et la mortalité de la population. Sur cette base, le Professeur Boillat (Institut universitaire romand de santé au travail), dans son analyse demandée par le Département de la santé et de l'action sociale hier, estime l'augmentation des admissions hospitalières quotidiennes à 17% pour chaque groupe à risque. Ces groupes sont : enfants et adultes asthmatiques, personnes de 65 ans et plus atteintes de bronchites obstructives et tout autre personne de 65 ans et plus atteinte de problèmes respiratoires. Font également partie des groupes à risque, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires (angines de poitrine). Selon les mêmes études épidémiologiques, les taux actuels PM10 permettent d'estimer une augmentation de 5 à 12% de risque de mortalité pour des personnes souffrant de maladies cardio-pulmonaires.

Un certain nombre de précautions simples peuvent permettre de réduire ces risques. Ces précautions font partie des conseils médicaux délivrés par les spécialistes,

pneumologues, cardiologues, médecins omnipraticiens. Il est toutefois indiqué de rappeler par ce communiqué quelles sont ces mesures de précaution, destinées avant tout à ces personnes à risque, mais également à la population en général :

- Pour la population en général, il s'agit d'éviter tout exercice physique prolongé dans des zones urbaines et, en particulier, à proximité de routes à grand trafic. Une respiration profonde liée à un exercice intensif provoque une augmentation du nombre de particules inhalées. La respiration forcée entraîne également ces particules plus profondément dans les bronches.

- Pour les personnes à risques, il s'agit d'éviter des sorties prolongées en ville, de marcher tranquillement, d'éviter d'aérer longuement le logement, d'éviter tout séjour dans un local enfumé. Les personnes souffrant d'asthme doivent suivre méticuleusement leur traitement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 février 2006

Renseignements : Dr D. Laufer, médecin cantonal, 021 316 42 50